

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 février 2023 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 36**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BREPIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Pascal HUARD représenté par Edith LANGLOIS sa suppléante, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Christian VENGEONS a donné pouvoir à Josiane LECUYER, Elodie HAMON a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

**Étaient absents excusés :** Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Véronique BOUÉ,

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Hélène PAYET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Bertrand GOSSET, Alain QUEHE, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20230208-8 : RH\_SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,  
Considérant qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

Vu la délibération n°20220629-16 du 29 juin 2022 portant transfert des déchèteries au SEROC au 1<sup>er</sup> janvier 2023,  
Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 septembre 2022,  
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 06 janvier 2023,

Monsieur le Président rappelle la nécessité de supprimer les emplois non pourvus :

- 2 postes de gardiens de déchèterie, à temps complet, créés respectivement sur les grades d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (délibération n°20171108-3) et d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (issu du transfert à la création de Pré-Bocage Intercom) suite au transfert des déchèteries au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- Poste de chargé(e) de la commande publique, à temps complet, créé par délibération n°20180131-9, sur le grade de rédacteur suite au départ de l'agent et à la mutation interne d'un agent recruté sur un grade différent.

- Poste d'agent comptable, issu du transfert à la création de Pré-Bocage Intercom, créé sur le grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe suite au départ en retraite de l'agent et à son remplacement par un agent recruté sur le grade d'adjoint administratif.

- Poste de chargé(e) de mission RH créé par délibération n°20210217-7, sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe puisque l'agent recruté sur ce poste est titulaire du grade d'adjoint administratif

- Poste de directeur du pôle aménagement du territoire, issu du transfert à la création de Pré-Bocage Intercom, suite à la mutation interne de l'agent sur le poste de Directeur Général des Services

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE SUPPRIMER** les postes désignés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER

Le Président,  
Gérard LEGUAY

